

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 OCTOBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00442

**MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D' APPUI
A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET L' ACCES A L' EMPLOI**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Philippe DENIS donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Georges HALLARY,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN

RECU EN PREFECTURE

Le 29 octobre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211021-D20210044210

DATE D'AFFICHAGE :29 octobre 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, M. Christophe FAVERJON,
Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND,
Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 OCTOBRE 2021

MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D' APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET L' ACCES A L' EMPLOI

En 2018, l'Etat a impulsé une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté avec un partenariat reposant en premier lieu sur les Départements en direction de leur public. Au regard des difficultés des plus démunis, cette stratégie nationale a souhaité mobiliser un pilotage conduit à partir des territoires et plus particulièrement des métropoles pour un accompagnement renforcé des plus précaires en s'appuyant sur la complémentarité des actions de l'ensemble des partenaires (collectivités, institutions, associations). Cette stratégie nationale poursuit deux objectifs : prévenir mais aussi lutter contre la précarité et l'exclusion au sens large.

Saint-Etienne Métropole a signé avec l'Etat une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour la période juillet 2020 à juillet 2021. Elle a ainsi pu travailler en réaction aux premières conséquences visibles de la pandémie notamment sur l'été 2020, notamment en s'appuyant sur ses nouvelles compétences sociales pour développer des actions autour des engagements demandés par l'Etat, à savoir :

- Axe 2 : Garantir au quotidien les droits fondamentaux,
- Axe 4 : Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité,
- Axe 5 : investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Un bilan des actions conduites depuis juillet 2020 partagé avec l'Etat montre qu'elles ont permis à la Métropole dans le cadre de ses compétences sociales et politique de la ville :

- de prendre en compte via un renfort financier toutes les demandes liées au FSL et au FAJD,
- d'être réactif dans le cadre d'un plan global d'urgence sur la période estivale 2020,
- d'agir aux cotés des communes et « d'aller vers » le public jeune et les personnes isolées ou les familles,
- d'expérimenter de nouvelles actions de renfort avec la prévention spécialisée (fiche de suivi hebdomadaire, présence sociale renforcée des éducateurs),
- de renforcer et d'expérimenter des actions d'accompagnement à l'emploi des personnes en grande précarité via la politique de la ville (pilier emploi) et le service emploi insertion (Direction du développement économique).

Compte tenu de ces éléments, Saint-Etienne Métropole propose de déployer un nouveau programme d'actions via le plan pauvreté sur la période juillet 2021-juillet 2022. Il doit permettre l'accès aux droits, aux biens essentiels, aux aides vitales et aux dispositifs de prévention à destination des publics précaires. Ce programme s'appuie sur les compétences de la métropole en matière de fonds d'Aides aux Jeunes en Difficulté, de Prévention

Spécialisée, de Fonds Solidarité Logement, de politique de la ville et de politique insertion/emploi.

Le programme d'actions de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour la période 2021-2022 et son montage financier sont précisés ci-dessous :

<u>Actions</u>	<u>Prévisionnel Saint-Etienne Métropole</u>	<u>Prévisionnel Etat</u>
Accès et maintien dans le logement		
Prise en charge des demandes d'aides au Fonds Solidarité Logement	20 000 € (valorisation)	10 000 €
Aides aux jeunes en difficulté FAJD	140 000 €	80 000 €
Aides individuelles aux jeunes et accompagnement social renforcé en direction des jeunes		
Renforcement du suivi éducatif des jeunes et Soutien aux initiatives de médiation	120 000 € (valorisation : 100 000 €)	100 000 €
Mobilisation dans le domaine de la prévention et en particulier de la prévention spécialisée		
Soutien à une offre d'animation qualifiée, encadrée et coordonnée d'interventions de proximité, variée notamment sur l'été		30 000 €
Accès à l'activité pour les plus précaires : dispositifs d'insertion, plateforme de reclassement dans l'industrie, Accompagnement des personnes en difficulté dont la situation s'est aggravé durant la crise économique actuelle et/ou en situation de licenciement économique, Stratégie Territorial Emploi formation, mobilisation des RH pour les stages et l'alternance.	70 000 € (valorisation)	100 000 €
Accès aux biens essentiels et aux droits (alimentation, santé mentale,)	50 000 € (dont valorisation : 10 000 €)	80 000 €
<u>TOTAL</u>	400 000 € (dont valorisation : 200 000 €)	400 000 €

Le plan pauvreté permettant l'expérimentation, les actions proposées pourront évoluer au regard des besoins des partenaires et des acteurs de terrain notamment concernant l'insertion l'emploi, l'accès aux droits et au regard du projet métropolitain.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant à la "convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi" pour la période 2021-2022 ;**
- **approuve la participation de Saint-Etienne Métropole au programme d'actions pour un montant de dépenses prévisionnelles de 800 000 € dont 200 000 € de valorisations d'actions pour un montant de recettes prévisionnelles de l'Etat à hauteur de 400 000 € qui seront versées à Saint-Etienne Métropole ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes afférents ;**
- **les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au budget habitat destination FSL, au budget politique de la ville, destinations POLV, PREV et FAJD, au budget développement économique, des exercices 2021 et 2022.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU